



Ville de Porto-Novo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE 2021/N° 10H/064/SG/DAFE/SAC

**PORTANT ADOPTION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF
2020 DE LA MUNICIPALITE DE PORTO-NOVO**

Le Conseil Municipal de la ville de Porto-Novo, régulièrement constitué et réuni en séance publique le 30 avril 2021.
Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste des présences jointe au compte rendu de la réunion.

vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la Proclamation le 21 Avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 Avril 2021 ;

vu la loi n° 97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

vu la loi n°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;

vu la loi n° 98-005 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes à statut particulier ;

vu le Décret n°2016-398 du 07 Juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale ;

vu l'Arrêté préfectoral n° 10-069/SG/STCCD/SA du 08 Juin 2020 portant constatation de la désignation ou de l'élection du Maire, des adjoints au Maire et des Chefs d'Arrondissement de la Ville de Porto-Novo ;

vu l'Arrêté Préfectoral N°10-013/SG/SAF/STCCD/SA du 10 février 2020, portant Approbation du Budget Primitif Gestion 2020 de la Commune de Porto-Novo ;

vu la délibération du conseil municipal de Porto-Novo n°10H/064/SG/DAFE/SAC du 26 décembre 2019 portant adoption du Budget Primitif Gestion 2020;

vu le relevé des décisions administratives du Conseil Municipal en sa session extraordinaire du 30 avril 2021 ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par trente-et-un (31) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention.

AMPLIATION :

PDO.....	02
CM :.....	33
SG.....	02
Directeurs	07
TM.....	01
Chrono.....	02
Archives.....	02
Affichage.....	05

DECIDE

Article 1 : Le Conseil Municipal de la Ville de Porto-Novo a adopté, par trente-et-un (31) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention, l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 d'un montant de **deux cent dix-neuf millions deux cent cinquante et un mille trois cent soixante-sept (219 251 367) Francs CFA** à la section d'investissement, conformément au tableau ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT AFFECTABLE DE L'EXERCICE 2020	219 251 367	
BESOIN DE FINANCEMENT 2020		93 108 706
REMBOURSEMENT DES TITRES		100 000 000
AVANCE DE TRESORERIE		26 142 661

Article 2 : Le Maire de la ville de Porto-Novo est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la présente délibération qui prend effet pour compter de sa date de signature sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 30 APR 2021



[Signature]

Charlemagne N. YANKOTY